

PREFECTURE DE LA SARTHE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau de l'Utilité Publique

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Concernant la demande d'autorisation de capture, de marquage et de relâchage de spécimens de crapaud sonneur à ventre jaune *Bombina variegata* sur la commune de Vernie, présentée par le Conservatoire des espaces naturels de la Sarthe – 1, rue du Moulin aux Moines – 72650 La Chapelle-Saint-Aubin.

Par arrêté du 19 juin 2014, le Préfet de la Sarthe a décidé d'une consultation du public sur un projet d'arrêté préfectoral relatif à la demande présentée par le Conservatoire des espaces naturels de la Sarthe – 1, rue du Moulin aux Moines – 72650 La Chapelle-Saint-Aubin, en vue d'obtenir l'autorisation de capturer, de marquer et de relâcher des spécimens de crapaud sonneur à ventre jaune *Bombina variegata* sur la commune de Vernie.

Le dossier sera mis à la consultation pendant 15 jours consécutifs.

La consultation de ce dossier s'effectuera du 24 juin 2014 au 9 juillet 2014 inclus uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultation du public/Dossiers 2014 »

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultation du public/Dossiers 2014 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, le projet d'arrêté, éventuellement amendé, sera soumis à la signature du préfet de la Sarthe.